|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale****CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL****Dix-neuvième session**22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 4.1(8)** |
| Présenté par:Secrétaire général10.V.2023**VERSION 1** |

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR: STRATÉGIES TECHNIQUES À L’APPUI DES BUTS À LONG TERME**

**POINT 4.1 DE L’ORDRE DU JOUR: Des services pour répondre aux besoins
de la société**

# Services de santé intégrés

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Secrétaire général**Objectif stratégique 2020-2023:** Objectif 1.2 – Élargir la fourniture, à tous les échelons, d’informations et de services climatologiques d’aide à la décision**Incidences financières et administratives:** Dans les limites prévues dans le Plan opérationnel 2024-2027**Principaux responsables de la mise en œuvre:** La SERCOM, d’entente avec l’INFCOM, le Conseil de la recherche, le Groupe d’experts pour le développement des capacités, les conseils régionaux, les Membres de l’OMM et l’Organisation mondiale de la Santé**Calendrier:** À partir de 2023**Mesure attendue:** Adopter le projet de résolution 4.1(8)/1 (Cg-19) |

#  CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. La présente résolution regroupe des résolutions précédemment approuvées par le Congrès et par le Conseil exécutif concernant les activités de l’OMM dans le domaine des services de santé intégrés.

### La variabilité et le changement climatiques entraînent la perte de vies humaines et ont des effets nuisibles sur la santé.

1. Les phénomènes météorologiques, climatiques, hydriques et environnementaux ont une forte incidence sur la santé humaine. Les phénomènes météorologiques et climatiques tels que les températures extrêmes, les sécheresses, les inondations et les tempêtes peuvent entraîner des blessures et des décès, des épidémies, une insécurité alimentaire, hydrique et nutritionnelle, la destruction d’infrastructures et de services de santé essentiels et l’exacerbation des troubles de la santé mentale ainsi que des maladies physiques, transmissibles ou non. L’exposition aux polluants environnementaux et aux agents cancérigènes présents dans le rayonnement ultraviolet (UV), la pollution de l’air, le sable et la poussière ainsi que dans les produits chimiques transportés par l’environnement sont à l’origine d’une surmortalité mondiale.
2. Le sixième Rapport d’évaluation du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) a récemment établi (*avec un* *degré de confiance très élevé*)que le changement climatique entraînait une augmentation des pathologies, des décès prématurés, de la malnutrition sous toutes ses formes et des menaces pour la santé mentale et le bien-être des populations.
3. Les experts font valoir (*avec un degré de confiance très élevé*) que, du fait d’une augmentation du risque de phénomènes dangereux pour la santé humaine, il devient de plus en plus urgent de repenser les systèmes sociétaux et, en particulier, le système de santé, en tenant compte des diverses formes de vulnérabilité. Conscients de l’utilité de la collaboration intersectorielle, ils indiquent (*avec un degré de confiance très élevé*) qu’en appliquant à temps des mesures adaptatives proactives et efficaces, il est possible de diminuer, voire d’éliminer, de nombreux risques pour la santé et le bien-être de l’humanité.

### Une collaboration à l’échelle planétaire est indispensable pour faire face à l’augmentation des risques climatiques pour la santé

1. En signant en 2018 le Cadre de collaboration qui les lient, l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l’OMM ont convenu de travailler conjointement pour mieux protéger la santé humaine contre les risques climatiques et environnementaux.
2. Créé en 2014, le Bureau commun OMS-OMM pour le climat et la santé reste un dispositif essentiel pour la coordination et la mise en œuvre des activités menées par les deux organisations, permettant de renforcer les mécanismes de travail interinstitutionnels et la coordination intersectorielle à l’échelle planétaire, régionale et nationale. Il est toutefois impératif de mettre en place des mécanismes supplémentaires de collaboration sur le climat et la santé à plusieurs niveaux entre les scientifiques, les pouvoirs publics et la société civile.
3. La climatologie et les services climatologiques sont indispensables pour renforcer la résilience au changement climatique et la durabilité écologique du secteur de la santé. La [résolution 33 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828#page=125) – *Faire progresser les services de santé intégrés* définit des priorités techniques et stratégiques dans le Plan directeur OMS/OMM «Santé, environnement et climat: de la science aux services (2019–2023)» (voir le rapport d’activité 2019-2022 ([SERCOM‑2/INF. 5.10(3c)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11502#page=448)). Le Groupe d’étude OMS-OMM sur des services de santé intégrés de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM) a affiné et renforcé le Plan directeur en définissant ses exigences en matière de mise en œuvre (voir la [résolution 16 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b9EE7B287-B0C7-4801-A7AF-4C8E55AE35D5%7d&file=EC-76-d03-1(15)-INTEGRATED-CLIMATE-AND-HEALTH-SCIENCE-AND-SERVICES-2023-2033-approved_fr.docx&action=default), appelant l’OMM à se concentrer davantage sur la chaleur et la santé (résolution 17 (EC-76)); et à définir un cadre conceptuel pour les travaux scientifiques et les services intégrés pour la santé afin de mettre en évidence les bonnes pratiques nécessaires à la mise en œuvre du Plan directeur [(SERCOM‑2/INF. 5.10(3b)](https://meetings.wmo.int/SERCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b172DFA70-E0ED-4E46-8BCE-5A582B449541%7d&file=SERCOM-2-INF05-10(3b)-HEALTH-SCIENCE-AND-SERVICES-CONCEPTUAL-FRAMEWORK_fr-MT.docx&action=default)).

### Mise en œuvre de mesures et de mécanismes innovants pour améliorer la santé et le bien-être

1. Le Plan de mise en œuvre 2023-2033 pour faire progresser les activités de recherche et les services dans les domaines du climat, de l’environnement et de la santé propose des approches novatrices, des mécanismes durables et des possibilités de collaboration pour «améliorer la santé et le bien-être des populations confrontées à des phénomènes météorologiques extrêmes (observables ou en passe de sévir), au changement climatique et à des risques environnementaux, par le biais d’une intégration efficace des activités de recherche et des services relatifs au climat, à l’environnement et à la santé dans le monde entier». La mise en œuvre des mesures à effet catalyseurprévues par ce plan aidera les Membres de l’OMM à mieux répondre aux besoins de la société, en fournissant des informations et des services fiables, accessibles, axés sur les attentes des utilisateurs et adaptés à l’usage prévu.

**Mesure attendue**

1. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès est invité à adopter le projet de résolution 4.1(8)/1 (Cg-19).

# PROJET DE RÉSOLUTION

## Projet de résolution 4.1(8)/1 (Cg-19)

## Mise en œuvre d’activités de recherche et de services intégrésdans le domaine de la santé

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Rappelant:**

1. La [résolution 1 (Cg-Ext.(2012)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5206#page=14) – *Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques*, au titre de laquelle la santé est considérée comme un secteur prioritaire,
2. La [résolution 47 (Cg-17)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5250#page=584) – *Programme de la Veille de l’atmosphère globale*,
3. La [résolution 4.3(2)/1 (Cg-19)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b6DAD5B1E-3ADF-4C74-8EBE-34DD083E6C1D%7d&file=Cg-19-d04-3(2)-GAW-SCIENCE-AND-IMPLEMENTATION-PLAN-2024-2027-draft1_fr.docx&action=default) – *Plan scientifique et de mise en œuvre du Programme de la Veille de l’atmosphère globale pour la période 2024-2027,*
4. [La [résolution 33 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828#page=125) – *Faire progresser les services de santé intégrés*, et son annexe – *Synthèse du plan directeur OMS-OMM santé, environnement et climat: de la science aux service*s,](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9827#page=115)
5. La [résolution 3 (EC-70)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5176#page=19) *– Services de santé intégrés,*
6. La [résolution 1 (SERCOM-1)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10780#page=14) – Création de comités permanents et de groupes d’étude relevant de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (Commission des services), en ce qui concerne l’établissement d’un groupe d’étude des services de santé intégrés,
7. La [résolution 8 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193#page=35) – *Services de santé intégrés*,

**Ayant examiné**:

1. La [résolution 16 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b9EE7B287-B0C7-4801-A7AF-4C8E55AE35D5%7d&file=EC-76-d03-1(15)-INTEGRATED-CLIMATE-AND-HEALTH-SCIENCE-AND-SERVICES-2023-2033-approved_fr.docx&action=default) – *Plan de mise en œuvre proposé pour faire progresser la science et les services intégrés dans les domaines du climat et de la santé (2023–2033);*
2. La [résolution 17 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7bA8590AC1-DD26-49D9-A675-561FBE41A1DF%7d&file=EC-76-d03-1(16)-WMO-ACTIVITIES-EXTREME-HEAT-AND-HEALTH-approved_fr.docx&action=default) – *Activités de l’OMM en rapport avec la chaleur extrême et la santé*,

**Compte tenu** de l’expérience acquise et des enseignements tirés au fil du temps par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) menant des activités de l’OMM liées aux services météorologiques, hydrologiques, climatologiques et environnementaux dans le secteur de la santé,

**Salue** les progrès réalisés et les partenariats établis dans le cadre du Réseau mondial d’information sur les effets sanitaires de la chaleur, ainsi que de la création, sous l’égide de l’OMS, de l’Alliance pour une action transformatrice sur le climat,

**Convient** que la mise en place accélérée de mesures de préparation aux situations d’urgence vitale et de systèmes d’alertes précoces lors de risques pour la santé humaine, notamment du fait de chaleurs extrêmes ou de facteurs biologiques, devrait s’opérer de manière coordonnée avec l’initiative «Alertes précoces pour tous», les autorités sanitaires nationales compétentes et les activités de recherche et programmes pertinents de l’OMM,

**Note** que les questions sanitaires seront directement traitées dans le cadre des objectifs stratégiques 1.1, 1.2 et 1.4 du Plan stratégique de l’OMM et qu’il convient de renforcer la collaboration entre les secteurs du climat et de la santé à l’échelle régionale comme nationale, ainsi que d’examiner les besoins et lacunes supplémentaires, qui seront définis dans le Rapport 2023 de l’OMM sur la situation des services climatologiques consacrés à la santé, qui sera publié en 2023,

**Décide** de renforcer encore les travaux de l’OMM en faveur des activités de recherche et des services relevant du domaine de la santé dans le cadre du Plan de mise en œuvre visant à faire progresser la science et les services intégrés dans les domaines du climat, de l’environnement et de la santé (2023–2033), correspondant à la troisième partie du Plan directeur OMS-OMM intitulé «Santé, environnement et climat: de la science aux services», récapitulée dans l’[annexe](#_Annex_to_draft_3),

**Souscrit** à l’approche intégrée adoptée dans le Plan de mise en œuvre afin d’élaborer des services d’information intégrés pour renforcer la résilience des villes afin qu’elles puissent faire face aux risques sanitaires liés au climat, notamment ceux qui combinent plusieurs aspects, tels que l’aménagement des villes, la chaleur, la qualité de l’air, les maladies influencées par les conditions climatiques, l’accessibilité et la qualité des denrées alimentaires et les maladies d’origine hydrique, tout en renforçant les systèmes de santé durables et à faible émission de carbone,

**Approuve**, notamment, le maintien ou la mise en place des mécanismes retenus pour assurer une mise en œuvre efficace des activités de recherche et des services axés sur la santé:

* + Le Programme de travail conjoint OMS/OMM sur le climat, la santé et l’environnement,
	+ Les coordonnateurs des SMHN formant une communauté de pratique dans le domaine de la santé,
	+ Le Programme de développement des connaissances et des compétences liées à la corrélation climat-santé,
	+ Les Équipes d’appui technique et les centres d’excellence prenant en compte la corrélation climat-santé,
	+ Les équipes d’experts chargées d’examiner les besoins, de donner des orientations et d’examiner des points particuliers,
	+ Les plans et mécanismes de coordination nationaux et régionaux établissant une corrélation entre le climat et la santé,
	+ Le programme de bourses et de détachements liés à la corrélation climat-santé,
	+ Le kit de communication pour les recherches liées au climat et à la santé,
	+ La plate-forme en ligne ClimaHealth.info,
	+ Le Réseau mondial d’information sur les effets sanitaires de la chaleur,
	+ Les projets de démonstration, orientations techniques et conseils en matière de bonnes pratiques,

**Prie:**

1. Les commissions techniques, le Conseil de la recherche et le Conseil exécutif de mettre en place des mécanismes appropriés pour assurer le soutien et la mise en œuvre efficaces des services de santé intégrés;
2. Les commissions techniques et le Conseil de la recherche de concevoir avec discernement, en collaboration avec des chercheurs et des spécialistes du domaine de la santé, les produits et services dont tous les Membres ont besoin pour soutenir efficacement la santé publique, et de contribuer au renforcement des capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), des centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS) et des centres climatologiques régionaux (CCR), ainsi que d’autres prestataires et utilisateurs de services personnalisés d’information sur la santé;
3. Les SMHN, les CMRS et les CCR de renforcer leurs mandats de soutien au secteur de la santé et de continuer à désigner des coordonnateurs du secteur de la santé et à soutenir leurs activités au profit de la recherche et des services liés à la santé;
4. Le Secrétaire général de fournir l’appui nécessaire pour maintenir et/ou établir les mécanismes considérés comme nécessaires pour la mise en œuvre, notamment un mécanisme de supervision technique conjoint avec l’OMS, et, au besoin, la révision du mandat du Bureau conjoint OMS-OMM pour prendre en compte tout nouveau mandat;

**Invite** les Membres à contribuer à la mise en œuvre d’activités de recherche et de services intégrés dans le domaine de la santé, en mettant à disposition leurs capacités, leurs connaissances spécialisés et leur expérience; à renforcer les dispositifs de recherche et d’exploitation et à garantir le libre échange des données météorologiques et sanitaires; à faciliter la coordination et la coopération de leurs SMHN et d’autres acteurs compétents avec des spécialistes de la santé sur les questions liées aux risques climatiques, météorologiques, hydrologiques et environnementaux; et à désigner les spécialistes de la santé qui deviendront membres du Réseau d’experts de l’OMM;

**Invite aussi** l’OMS, les Membres et les partenaires pour le développement et la recherche à fournir les fonds nécessaires à ces opérations;

**Invite enfin** l’OMS à désigner des experts susceptibles de rejoindre le Réseau d’experts de l’OMM afin qu’ils participent aux activités des organes compétents créés par les commissions techniques.

[Annexe: 1](#_Annex_to_draft_3)

[Voir le document [Cg-19/INF. 4.1(8)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7bDFDE5EB5-F30C-4451-976F-4E3BD219ACB3%7d&file=Cg-19-INF04-1(8)-COMPILATION-STRATEGIC-HEALTH-PLANS_fr-MT.docx&action=default) pour de plus amples informations.](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx)

\_\_\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution remplace et annule la [résolution 33 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828#page=125), la [résolution 3 (EC-70)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5176#page=19) et la [résolution 8 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193#page=35).

## Annexe du projet de résolution 4.1(8)/1 (Cg-19)

## Synthèse du plan directeur OMS-OMM «Santé, environnement et climat:de la science aux services»

1. Le présent plan directeur a pour objet d’aider l’OMM et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) à mettre en œuvre l’accord-cadre de collaboration qu’elles ont signé en 2018. Il vise à *améliorer les résultats du secteur de la santé ainsi que l’évaluation et la gestion des risques sanitaires entraînés par des facteurs météorologiques, climatologiques ou hydrologiques*. Il constitue un cadre et un instrument destinés à aider l’OMS et l’OMM à mieux dialoguer, à élaborer des programmes stratégiques et techniques conjoints ainsi qu’à définir et mettre en place les dispositifs requis pour accélérer la collaboration dans les domaines prioritaires à l’échelle mondiale, régionale et nationale. Son objectif est de favoriser l’harmonisation des activités et les synergies à haut niveau ainsi que de mettre à profit et compléter les mécanismes et initiatives actuels.
2. Le plan directeur prévoit des mesures pour améliorer la compréhension et la gestion des risques sanitaires qu’entraînent les phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatologiques extrêmes ainsi que le changement climatique à long terme (il prévoit notamment d’améliorer l’accessibilité et l’exploitation des données météorologiques, hydrologiques et climatologiques aux fins de l’évaluation et de la réduction des risques, de produire des données probantes, de planifier des mesures d’adaptation et de fournir des données scientifiques ciblées et des services personnalisés); il préconise aussi d’améliorer la surveillance, les prévisions, les alertes et la gestion des risques sanitaires liés à l’environnement (rayonnement ultraviolet, mauvaise qualité de l’air, pollution de l’eau, etc.). Le plan directeur vise à mettre en relief les co-avantages pour la santé des mesures d’atténuation du changement climatique et d’adaptation à ses conséquences, de même qu’à répondre aux besoins des populations particulièrement vulnérables aux changements environnementaux et climatiques, notamment dans les zones urbaines, les pays à revenu faible ou intermédiaire et les petits États insulaires en développement (PEID).
3. L’OMS et l’OMM ont convenu de collaborer et, au besoin, de travailler conjointement, pour:
4. Promouvoir l’harmonisation des politiques concernées et mieux faire connaître les risques liés à l’environnement et au climat ainsi que les solutions permettant de protéger la santé humaine;
5. Encourager la production et l’utilisation de données probantes scientifiques;
6. Établir des mécanismes techniques et des partenariats adaptés pour faciliter l’élaboration, la fourniture, la consultation et l’utilisation de données et de produits d’information sur mesure relatifs aux risques sanitaires dus à des facteurs météorologiques, climatologiques et environnementaux;
7. Élaborer et diffuser des principes techniques et normatifs, des publications scientifiques et des outils, de même que prendre d’autres mesures pour soutenir le renforcement des capacités,
8. Suivre les progrès réalisés en matière de consultation et d’utilisation d’informations pertinentes et fiables sur le temps, le climat, l’environnement et la santé.
9. Le Plan directeur, qui tient compte de la portée de l’Accord-cadre de collaboration, s’articule en trois parties: 1) vue d’ensemble; 2) Plan de travail interagences (voir [(Cg‑18)/INF. 5.5)](Cg-18%29/INF.%205.5)); et 3) Plan de mise en œuvre décennal, élaboré en 2021-2022 par le groupe d’étude conjoint de l’OMS et de la SERCOM sur les services de santé intégrés (voir la [résolution 16 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b9EE7B287-B0C7-4801-A7AF-4C8E55AE35D5%7d&file=EC-76-d03-1(15)-INTEGRATED-CLIMATE-AND-HEALTH-SCIENCE-AND-SERVICES-2023-2033-approved_fr.docx&action=default)) pour donner suite à la demande figurant dans la [résolution 33 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828).
10. Le Plan de travail interagences présente quatre objectifs communs de haut niveau pour la période 2019-2023:
11. **Climat et santé**: renforcer la résilience des systèmes de santé face à la variabilité et à l’évolution du climat grâce à l’amélioration des données probantes, des capacités ainsi que de la production et de l’utilisation de produits et services d’information sur le climat à l’appui des politiques et programmes de santé.
12. **Phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatiques extrêmes et urgences sanitaires:** améliorer la gestion des urgences sanitaires et des risques de catastrophes afin de mieux comprendre, anticiper et gérer les risques sanitaires provenant de phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatiques extrêmes, et mettre à profit les systèmes d’alerte précoce multidangers;
13. **Atmosphère et environnement:** renforcer et harmoniser la surveillance de la qualité de l’air et du rayonnement, la modélisation ainsi que la mise à profit des sciences de l’atmosphère et de l’environnement pour la santé publique, y compris pour les urgences environnementales.
14. **Eau et santé**: renforcer les capacités de gestion des risques climatiques du secteur de l’eau, de l’assainissement et de l’hygiène pour maintenir et améliorer l’accessibilité et la qualité de l’eau, grâce à une meilleure mise à disposition et utilisation des produits et services d’information de nature climatologique et hydrologique.
15. Les activités qu’il est prévu de mener, à titre individuel ou conjoint, sont présentées dans le détail. Deux fois par an, les informations pertinentes sont réactualisées et communiquées aux deux organisations.
16. Le Groupe d’étude conjoint SERCOM-OMS sur les services de santé intégrés (2020-2024) a élaboré le cadre conceptuel et le Plan de mise en œuvre pour la période 2023-2033, qui reflètent une approche plus intégrée et une hiérarchisation des buts, objectifs et activités définis antérieurement (voir la [résolution 16 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b9EE7B287-B0C7-4801-A7AF-4C8E55AE35D5%7d&file=EC-76-d03-1(15)-INTEGRATED-CLIMATE-AND-HEALTH-SCIENCE-AND-SERVICES-2023-2033-approved_fr.docx&action=default)). Le Plan de mise en œuvre présente des mesures et des mécanismes stratégiques, qui se répartissent dans six domaines transsectoriels et quatre grands domaines prioritaires, à savoir la gestion des risques sanitaires découlant de la corrélation entre le climat et la santé en milieu urbain, les maladies infectieuses, le lien entre le climat et la nutrition, et les systèmes de santé résilients et à faible émission de carbone.
17. Au cours de l’élaboration du Plan de mise en œuvre 2023-2033, le Plan de travail interagences a accordé de plus la priorité aux activités qui visent à maintenir la dynamique et la visibilité qui ont été acquises, à renforcer les partenariats, à définir les besoins et à fournir des produits clés qui contribueront à développer les activités à l’avenir. Les entités et activités suivantes ont été jugées prioritaires:
18. Le **Bureau commun OMS/OMM pour le climat et la santé**, qui assure la coordination interinstitutions, l’engagement des partenaires, la mobilisation des ressources et l’appui technique pour les activités stratégiques et techniques, notamment les mesures prises par l’OMM pour faire face aux nouveaux besoins, liés notamment au COVID-19 et aux risques de chaleur extrême;
19. Le **Portail OMS-OMM de recherche sur la corrélation climat-santé** (<www.climahealth.info>), créé en 2022, qui contribue à la réalisation des objectifs du Plan directeur et constitue une plateforme en ligne pour l’échange d’informations et de ressources fiables sur le climat, la santé et l’environnement;
20. **Les coordonnateurs, la cartographie des capacités et les profils des services de santé intégrés de l’OMM.** Les coordonnateurs désignés pour la santé de quelque 70 SMHN ont contribué à définir des «profils de prestataires de services», à recenser les ressources et à proposer des études de cas décrivant les services d’information intégrés pour la santé fournis par les Membres de l’OMM;
21. Des **orientations pour la mise en œuvre opérationnelle de produits et services de santé** tenant compte des évolutions climatiques, afin de définir des mécanismes et des critères appropriés ainsi que de bonnes pratiques, notamment en matière de systèmes d’échange de données météorologiques et sanitaires, d’intégration des données et de gestion de l’information, ainsi que de fourniture conjointe de produits et services climatologiques propres au secteur de la santé;
22. Le **Groupe consultatif technique sur la pollution de l’air et la santé dans le monde (GAPH-TAG)**, dirigé par l’OMS, qui est un mécanisme de collaboration entre l’OMS et l’OMM. L’OMM contribue à ses activités par l’intermédiaire du Comité directeur scientifique et de plusieurs groupes scientifiques consultatifs de la Veille de l’atmosphère globale. Le Système d’annonce et d’évaluation des tempêtes de sable et de poussière, piloté par l’OMM, assure la collaboration sur les questions de santé et de poussières;
23. Le **Réseau mondial d’information sur les effets sanitaires de la chaleur (GHHIN)**, qui vise à renforcer la capacité de gérer les risques sanitaires liés à la chaleur extrême grâce à des partenariats mondiaux et régionaux, au dialogue et à des publications favorisant l’apprentissage, présentant des synthèses ou ayant une portée de sensibilisation;
24. Le **rôle que joue le secteur de la santé** da**ns les systèmes d’alerte précoce multidangers**: l’OMS et l’OMM ont examiné les possibilités d’améliorer d’un point de vue stratégique la participation du secteur de la santé à ces systèmes et de renforcer la fourniture de services hydrométéorologiques (alertes, bulletin météorologique, mises à jour) au système des Nations unies et aux acteurs internationaux pour la préparation et la réaction aux situations d’urgence;
25. Le **renforcement de la recherche interdisciplinaire** aux fins de la réalisation d’évaluations intégrées, de la recherche sur les incidences et les sciences sociales, et de la fourniture conjointe de produits et de services, par le biais de l’établissement de programmes et de la participation à des organismes de recherche et à des projets stratégiques;
26. Les **projets nationaux de services climatologiques axés sur la santé**: l’OMS et l’OMM mettent en œuvre conjointement au Malawi et en Tanzanie le projet d’adaptation pour l’Afrique relevant du Cadre mondial pour les services climatologiques. L’OMS donne plus d’ampleur aux applications des services climatologiques dans d’autres pays; à cette fin, notamment, elle teste un outil d’évaluation de l’état de préparation des services climatologiques et élabore des systèmes intégrés de surveillance du climat et de la santé;
27. Une **nouvelle impulsion donnée au projet INTERSUN**: revitalisation du partenariat entre l’OMS, l’OMM et ONU Environnement (établi en 1995) pour augmenter le nombre de membres et prendre en compte les progrès récents ainsi que pour élaborer des orientations sur les normes de protection UV pour le grand public et les travailleurs à l’appui des États Membres, et mettre au point conjointement de nouveaux outils permettant de diffuser des informations relatives au rayonnement ultraviolet;
28. Les **activités de l’OMM face au COVID-19:** le Conseil de la recherche a mis sur pied une équipe spéciale pour évaluer l’évolution de la compréhension des facteurs liés à la météorologie et à la qualité de l’air ayant une incidence sur la transmission du SRAS-COV-2 et sur la gravité du COVID-19, ainsi que les conseils techniques fournis par l’intermédiaire du GHHIN.
29. Pour de plus amples informations, se référer au **document sur l’avancement du** **Plan directeur «Santé, environnement et climat: de la science aux services 2019‑2022»** ([(SERCOM-2/INF. 5.10(3c))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11502#page=448) et [Cg-19/INF. 4.1(8)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7bDFDE5EB5-F30C-4451-976F-4E3BD219ACB3%7d&file=Cg-19-INF04-1(8)-COMPILATION-STRATEGIC-HEALTH-PLANS_fr-MT.docx&action=default)).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_